

Sous-série : 1X

Dates extrêmes : 1800-1940

Métrage : 8,60 ml

État du classement : non classé

Communicabilité : non communicable

Présentation

Sous l'Ancien Régime, l'hôpital désignait le lieu où l'on enfermait mendiants, vagabonds, femmes de mauvaise vie et il était géré par le clergé. Dès la Révolution, une nouvelle organisation hospitalière voit le jour. Une loi de 1851 distingue l'hôpital, où l'on soigne, de l'hospice, où sont reçus les enfants abandonnés, les vieillards invalides et les infirmes. Les établissements hospitaliers relèvent des communes, mais le préfet assure un contrôle de l'administration et des finances.

On trouvera par conséquent dans cette sous-série les dossiers de suivi des hôpitaux-hospices, maisons de retraite, orphelinats, sanatorium du département. Ils se composent surtout de comptabilité (budgets et comptes de gestion), de délibérations, de correspondance sur le fonctionnement des établissements, leur personnel, les travaux de construction et de rénovation. À ce jour, seuls les dossiers de suivi de l'hôpital-hospice et asile d'aliénés de Montauban sont classés.

Sources complémentaires

- Séries M, O
- Sous-série 3E (archives communales déposées)
- Série H-dépôt
- Série J
- Série W